



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

(Article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MARCHAU, Maire,

M. V. GALLET, Mme **PANZANI**, M. **BARRIERE**, Mme **LEQUEUX**, M. **FABBRO**, Mme **MARTIN**, M. **WALTER**, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, Mme **CHABRILLAT**, M. **MARAIS**, M. **SCHILTZ**, Mme **DORLAND**, Mme **LE POULAIN**, M. **TURCHI**, M. **DUGAST**, Mme **DESSAILLY**, Mme **GAUDRY**, M. **HADDAD**, M. **BLOTTIERE**, Mme **BAIRRAS**, M. **P. LEGOUGE**, Mme **DORLENCOURT**, M. **FUTOL**, M. **M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme **CASTAINGS**, Mme **BOURDOUX**, M. **O. GALLET**, Mme **DRAGHI**.

ABSENTS : Mme **LUTIER**, M. **RANDOING**, M. **DIDRY**, M. **LACASSAGNE**.

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Muriel DORLAND a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

Délibération 56/2025 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 57/2025 – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES AUX CANDIDATS DANS LE CADRE DES ELECTIONS POLITIQUES

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 58/2025 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE LIME POUR LA MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS AFIN DE DEVELOPPER UN SERVICE DE VELO PARTAGE ET FIXATION DE LA REDEVANCE CORRESPONDANT

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 59/2025 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECOURIR A UN EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2025

→ ADOPTION A LA MAJORITE

Délibération 60/2025 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2024-2029 CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CIG

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 61/2025 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 62/2025 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 63/2025 – CREATION, D'UN ACCEUIL JEUNES 15-25 ANS, DECLARE SDJES* ET AFFILIE AU RESEAU « INFORMATION JEUNESSE » DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 64/2025 – ACTUALISATION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2025-2026 A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 65/2025 – RETROCESSION PAR L'ASL CONNEX DU MAIL AMELIE DE PITTEURS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 66/2025 – DECLASSEMENT RETROACTIF D'UN TERRAIN DONNE A BAIL A CONSTRUCTION EN VUE DE SA VENTE AU PRENEUR

→ ADOPTION A LA MAJORITE

Affiché et publié le

10 JUL 2025

Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

